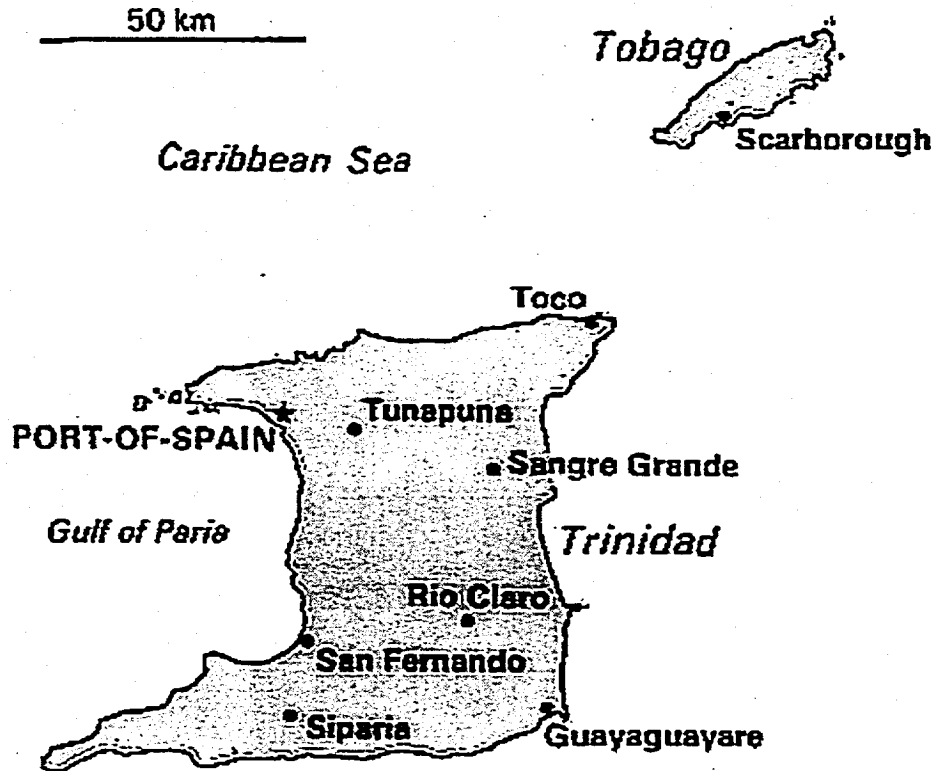


CA1
EA513
96136
FRE
DOCS

b 302393X (F)

InfoCentre Doc. no 36LF

Trinité-et-Tobago



Guide de l'exportateur et de l'investisseur canadien

Octobre 1996

BUREAU COMMERCIAL RESPONSABLE

Division commerciale
Haut-commissariat du Canada
Maple House
Tatil Centre
3-3A Sweet Briar Road
St. Clair
Port of Spain
République de Trinité-et-Tobago

Adresse postale :
P.O. Box 1246
Port of Spain
République de Trinité-et-Tobago

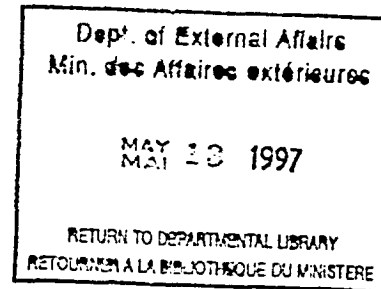
Tél. : (809) 622-6232 (6-CANADA)
Fax : (809) 628-2576
Courrier électronique : commerce@pspan02.x400.gc.ca

Vous pouvez maintenant communiquer avec le haut-commissariat à Port of Spain au moyen du World Wide Web à l'adresse suivante : www.opus.co.tt/canada/

Notre site offre des renseignements sur les services fournis par le haut-commissariat du Canada à Port of Spain et, au moyen de liens avec l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa, des données canadiennes pertinentes sur la promotion du commerce international et sur l'investissement dans ce domaine. On y trouve aussi plusieurs autres liens avec le Gouvernement du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Industrie Canada, Statistique Canada et de nombreux autres sites canadiens. Le site Web fournit des renseignements sur des foires commerciales, des conférences et des activités qui sont importantes pour les relations commerciales canadiennes. Notre site comprend aussi des liens avec des pages de la Trinité-et-Tobago qui fournissent de l'information précieuse aux gens d'affaires et aux vacanciers.

Direction des Antilles et de l'Amérique centrale (LCR)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Tél. : (613) 996-0672
Fax : (613) 943-8806
(613) 944-0760



43.279.282

Table des matières

Profil de la Trinité-et-Tobago	1
Superficie et géographie	1
Climat	1
Heure locale	1
Villes principales	1
Population	2
Langue	2
Religion	2
Poids et mesures	2
Électricité	2
Jours fériés	2
Heures d'ouverture	3
Principales données historiques	3
Régime politique	3
 Économie et commerce extérieur	 4
Vue d'ensemble	4
Principaux secteurs	6
Relations commerciales avec l'étranger	13
 Exportations vers la Trinité-et-Tobago	 14
 Investissement étranger à la Trinité-et-Tobago	 16
Encouragements à l'investissement	16
Régime fiscal	19
Organismes d'investissement et de développement	20
 Voyages d'affaires à la Trinité-et-Tobago	 23
Saison des achats	23
À quel moment y aller ?	23
Comment s'y rendre ?	23
Passeport	23
Certificat de santé	23
Transports intérieurs	24
Téléphones	24

Banques	24
Tenue vestimentaire	25
Associations et clubs internationaux et locaux	25
Installations récréatives	25
Sécurité	25
 Aide à l'exportation	 27
Adresses utiles	31
ANNEXE A	35
ANNEXE B	36
Trinité-et-Tobago :	
Les 20 premières importations classées selon leur valeur	36
ANNEXE C	37
1995 Exportations et importations principales	
BIBLIOGRAPHIE	38

Profil de la Trinité-et-Tobago

Superficie et géographie

La République de Trinité-et-Tobago est composée des deux îles les plus méridionales de la région des Antilles et elle complète la chaîne orientale d'îles qui vont de la Floride, au nord, jusqu'au Venezuela, au sud. Géologiquement, les îles sont un prolongement de l'Amérique du Sud, car elles sont situées à seulement 10 kilomètres de la côte nord-est du Venezuela. Les îles sont entourées, à l'est, par l'océan Atlantique et, au nord et à l'ouest, par la mer des Antilles. La Trinité a une superficie de 4 828 km² et Tobago, de 300 km². Les deux îles sont éloignées de 33 km.

Trois chaînes de montagnes traversent l'île de la Trinité d'est en ouest; la chaîne montagneuse du Nord atteint 949 m à son point culminant. Toutefois, généralement le terrain ondule doucement et se caractérise par des collines basses et des forêts tropicales. À Tobago, l'altitude atteint 554 m au centre de l'île.

Environ un tiers de la superficie de la Trinité est en culture et près de la moitié de l'île est couverte de forêts tropicales, tandis que Tobago est une formation corallienne d'une grande beauté naturelle bordée de plages de sable. Les ressources des îles sont le pétrole brut, le gaz naturel et l'asphalte.

Climat

La Trinité-et-Tobago a un climat tropical et les températures moyennes y sont relativement élevées, variant entre 21 et 35°C. Cette chaleur tropicale est atténuée par l'influence des brises marines et les alizés du nord-est. Situées au sud de la ceinture des ouragans, les deux îles sont épargnées en grande partie par les tempêtes violentes.

La période la plus humide de l'année est celle des mois de juillet à décembre, mais cette période est habituellement interrompue par une vague de sécheresse temporaire en octobre. Le plus souvent, les chutes de pluie se produisent sous forme d'ondées. Les six premiers mois de l'année sont généralement secs, entrecoupés seulement de quelques averses irrégulières en avril et mai.

Heure locale

L'Heure de l'Atlantique (ajoutez une heure à l'heure normale de l'Est) est utilisée sur les îles. La Trinité-et-Tobago n'utilise pas d'heure d'été.

Villes principales

Port of Spain, située dans le nord-ouest de la Trinité, est le centre commercial et le principal port de mer. Située à 48 km au sud, San Fernando est le centre de l'industrie pétrolière et gazière. Scarborough (5 000 habitants) est la ville principale et le port de Tobago.

Population

La population de cette nation cosmopolite s'élève approximativement à 1 300 000 habitants, qui, presque tous, habitent la Trinité. Environ 38 % de la population réside dans la capitale, Port of Spain, et dans ses banlieues. La population de Tobago est inférieure à 50 000 habitants. La Trinité-et-Tobago est une société multiraciale qui se compose ainsi : 43 % d'ascendance africaine, 40 % d'ascendance indienne, les autres groupes formant les 17 % restants de la population.

Langue

L'anglais est la langue officielle et commerciale de la Trinité-et-Tobago.

Religion

Les habitants des îles ont la liberté de religion, les principales religions étant le catholicisme (32,2 %), l'hindouisme (24,3 %), l'anglicanisme (14,4 %), les autres religions protestantes (14 %) et l'islamisme (6 %).

Poids et mesures

Les poids et mesures métriques sont en vigueur à la Trinité-et-Tobago.

Électricité

Le courant électrique est de 110-115 volts, et de 220-240 volts, 60 Hz, pour usage ménager; et de 400-440 volts, 60 Hz, triphasé, pour usage industriel et commercial.

Jours fériés

<i>Jour de l'An :</i>	1 ^{er} janvier
<i>Vendredi Saint :</i>	mars/avril (variable)
<i>Lundi de Pâques :</i>	mars/avril (variable)
<i>Shouter Baptist Day :</i>	30 mars
<i>Jour de l'arrivée des Indiens</i>	30 mai
<i>Fête Dieu :</i>	mai/juin (variable)
<i>Fête du Travail :</i>	19 juin
<i>Fête de l'Émancipation :</i>	1 ^{er} août
<i>Fête de l'indépendance :</i>	31 août
<i>Noël :</i>	25 décembre
<i>Lendemain de Noël :</i>	26 décembre
<i>Divali (festival hindou) :</i>	octobre/novembre (variable)
<i>Eid-ul-Ftr (festival musulman) :</i>	Variable

En outre, les lundi et mardi du Carnaval, qui précèdent le mercredi des Cendres, bien que n'étant pas des jours fériés officiels sont deux jours de grandes réjouissances, au cours desquels il est pratiquement impossible de traiter des affaires.

Heures d'ouverture

Commerces :	8 h 00 à 16 h 30, du lundi au vendredi, 8 h 00 à 12 h 00 le samedi (la plupart des centres commerciaux demeurent ouverts plus tard et toute la journée le samedi).
Banques :	8 h 00 à 14 h 00 du lundi au jeudi, 8 h 00 à 12 h 00 et 15 h 00 à 17 h 00 le vendredi (avec des variations locales)
Administration :	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au vendredi.

Principales données historiques

- 1498 : Christophe Colomb découvre l'île de la Trinité.
- 1595 : Sir Walter Raleigh arrive à la Trinité et calfate ses navires à l'aide d'asphalte extrait du lac Pitch.
- 1797 : L'île de la Trinité est enlevée à l'Espagne par les Britanniques.
- 1802 : La Trinité devient la première colonie de la Couronne britannique.
- 1814 : Tobago devient une colonie britannique du groupe des îles du Vent.
- 1834 : Abolition de l'esclavage.
- 1845 : Arrivée du premier contingent de travailleurs contractuels indiens.
- 1889 : Tobago est réunie administrativement à la Trinité.
- 1899 : La Trinité et Tobago deviennent une colonie de la Couronne formant une seule entité.
- 1956 : L'autonomie est accordée par les Britanniques.
- 1962 : La Trinité-et-Tobago devient un État indépendant.
- 1973 : La Trinité-et-Tobago adhère au CARICOM.
- 1976 : La Trinité-et-Tobago devient une république (24 septembre).

Régime politique

La Trinité-et-Tobago est une république dotée d'un régime parlementaire du type de celui de Westminster héritée des Britanniques. La nouvelle constitution des îles jumelles, entrée en vigueur le 1^{er} août 1976, prévoit la nomination d'un président, qui est le chef de l'État, et l'établissement d'un Parlement composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

La Chambre des représentants compte 36 membres élus tous les cinq ans au cours d'élections générales. Le Sénat est constitué de 31 membres, dont 16 sont nommés par le président sur avis du premier ministre, 6 sur l'avis du chef de l'opposition et 9 à la discrétion du président.

Le président est élu par le collège électoral, composé des deux Chambres du parlement, pour un mandat de cinq ans. Le pouvoir exécutif réel appartient au premier ministre et à son cabinet.

Le système juridique et judiciaire est fondé sur la common law anglaise et sa procédure. Il est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Le juge en chef est nommé par le président après consultation avec le premier ministre et le chef de l'opposition. Les juges sont nommés par le président sur l'avis de la Commission judiciaire et juridique.

Économie et commerce extérieur

Vue d'ensemble

L'État constitué des îles de la Trinité et de Tobago, le second en importance des pays antillais anglophones, est richement pourvu de ressources pétrolières et gazières, en plus de posséder une infrastructure physique bien développée et des ressources humaines ayant une solide formation. C'est l'économie la plus industrialisée de la région des Antilles, car elle comprend toute une gamme de secteurs, allant de l'industrie lourde liée au secteur du pétrole et du gaz jusqu'à l'industrie légère, à l'agriculture et au tourisme. De nouveaux investissements, particulièrement dans le secteur pétrochimique, soutiennent la croissance économique. Le pays est également doté d'une base industrielle efficace sur le plan technique, particulièrement dans le secteur de l'énergie.

La chute du prix du pétrole pendant la deuxième moitié des années 80, alliée aux fortes dépenses publiques pendant toute la décennie, a mené à une période de stagnation économique et de contraction qui a duré jusqu'en 1993. Avec l'adoption de nouvelles politiques économiques en 1993 (libéralisation du commerce, concurrence sur le marché libre, promotion de l'investissement étranger et accroissement du tourisme et des exportations) l'économie de la Trinité-et-Tobago a connu une reprise, et les perspectives économiques du pays demeurent positives. L'expérience des années 80 fait ressortir la dépendance de l'économie de la Trinité-et-Tobago à l'endroit du secteur pétrolier et, bien que le gouvernement ait réussi à diversifier les exportations du pays dans le secteur non pétrolier, l'industrie pétrolière continue d'être le point d'appui et la base de l'économie locale.

La performance économique de la Trinité-et-Tobago depuis 1993 reflète ce climat économique de plus en plus sain et vigoureux. La croissance du PIB réel a atteint 4,2 % en 1994, puis 3,5 % en 1995; elle devrait atteindre 3,9 % en 1996, du fait que le renforcement du secteur de l'énergie accroît l'investissement et les approvisionnements en devises, ce qui permet une consommation accrue. La politique monétaire resserrée de l'État a permis de ramener le taux d'inflation, de 8,8 % en 1994, à 5,3 % en 1995. Pour l'exercice de 1996 à venir, l'inflation ne devrait pas dépasser 5,5 %. Le surplus budgétaire de 104 millions de dollars de la Trinité-et-Tobago pour l'exercice 1995-1996 devrait aider la campagne anti-inflationniste du gouvernement. C'était la troisième année consécutive où le gouvernement a réalisé un surplus budgétaire. Le taux de chômage est en train de diminuer, passant d'un sommet de 22,3 %, en 1987, à 17,8 % pendant le troisième trimestre de 1995. Le gouvernement continue de suivre un programme qui vise à réduire sa dette, la dette externe totale ayant été réduite à 1,9 milliard de dollars américains à la fin de 1995.

Une réorientation majeure de la politique fiscale et commerciale, en avril 1993, a été un élément important du développement d'un climat favorable au commerce et à l'investissement. À ce moment, tous les contrôles des changes ont été supprimés, ce qui a permis au dollar de la Trinité-et-Tobago de flotter librement sur les marchés mondiaux. Auparavant, la valeur du dollar de la Trinité-et-Tobago avait été fixée à 4,25 \$ TT = 1,00 \$ US. En dépit d'une dévaluation initiale de 35 %, la devise s'est stabilisée depuis, et cette mesure a entraîné l'établissement d'un taux de change plus concurrentiel qui appuie le désir du gouvernement d'accroître les exportations du secteur non pétrolier. Un des éléments essentiels de la stratégie actuelle du gouvernement en vue de combattre l'inflation est de maintenir un taux de change élevé. On s'attend à ce que le dollar de la Trinité-et-Tobago se dévalue pour se fixer juste au-dessus de 6,00 \$ TT = 1,00 \$ US d'ici la fin de 1996.

Le secteur pétrolier et le secteur pétrochimique devraient croître, après des années de déclin suite à la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz naturel faite par Amoco au large de la côte sud-est de la Trinité. Cette découverte est la première en près de deux ans. Dans le secteur non pétrolier, des possibilités d'affaires se créent rapidement. La diminution des taux d'intérêt au cours du troisième trimestre de 1995, alliée à des niveaux élevés d'investissement étranger, a aidé à accroître la production manufacturière. De nombreuses exonérations temporaires d'impôt et un grand nombre d'incitatifs fiscaux ont été mis en place pour favoriser le développement des petites entreprises et l'investissement dans certains secteurs prioritaires comme le tourisme, l'agriculture et la fabrication à des fins d'exportation. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago est en train de privatiser de nombreuses entreprises d'État, environ 20 entités devant être cédées au cours des prochaines années. Pour les sociétés canadiennes, ces incitations à l'investissement, alliées à une convention fiscale et à un accord sur la protection des investissements étrangers signés en septembre 1995, font du pays un endroit favorable pour l'investissement en provenance du Canada.

Aux nouvelles possibilités d'investissement correspondent de nouvelles possibilités commerciales. Les barrières commerciales sont éliminées rapidement et les droits de douane les plus élevés sur les marchandises importées seront réduits à 20 % d'ici la fin de 1998, comparativement à 100 % dans le passé. Les droits de timbre et les majorations sur les importations ont été supprimés en 1995, sauf dans le cas des produits agricoles, et les droits de douane généraux ont été réduits d'un 5 % additionnel, conformément à la politique du Caricom. Cette libéralisation de la politique commerciale crée d'excellents débouchés commerciaux pour les sociétés canadiennes qui souhaitent avoir des activités commerciales à la Trinité-et-Tobago. Les nouvelles politiques d'ouverture du gouvernement permettent à la croissance des exportations de se poursuivre. En 1994, les exportations (à l'exclusion du pétrole) s'élevaient à 1,87 milliard de dollars américains et elles ont augmenté de 28 % pour atteindre 2,4 milliards de dollars américains en 1995. Les exportations de la Trinité-et-Tobago peuvent être divisées en quatre catégories principales : produits à base d'énergie comme le pétrole, le méthanol, l'urée, etc.; produits agricoles traditionnels comme le sucre et le cacao; produits agricoles non traditionnels comme les crevettes, les légumes, les fruits et les fleurs coupées; et produits fabriqués comme les boissons alcoolisées et les produits alimentaires. Les importations ont aussi augmenté pendant cette période, s'élevant à 1,02 milliard de dollars américains en 1994 et, en 1995, à 1,5 milliard de dollars américains,

pour une augmentation de plus de 47 %. Les principales importations de la Trinité-et-Tobago sont la machinerie et le matériel industriels, les minerais et déchets métalliques, les machines électriques et les produits de papier. Les annexes A et B sont des listes détaillées des 20 principales importations et exportations de la Trinité-et-Tobago en 1995.

Principaux secteurs

Énergie

Une partie de la stratégie gouvernementale de croissance économique durable portera sur un développement additionnel du secteur de l'énergie. Les effets de la réforme de la politique commerciale ont entraîné une plus grande participation du secteur privé et une activité accrue. Le secteur de l'énergie de la Trinité-et-Tobago comprend l'industrie pétrolière, l'industrie du gaz naturel et l'industrie pétrochimique. Le gouvernement mettra l'accent sur des efforts continus visant à attirer l'investissement étranger et à accroître les débouchés pour les produits énergétiques. Des entreprises internationales comme Amoco, Enron, Exxon, Total, Chevron, Unocal, et British Gas sont à la tête des activités.

Pétrole

Avec des réserves prouvées actuelles de 530 millions de barils de pétrole, les richesses en pétrole devraient durer environ 11 ans, compte tenu du taux de production actuel de 48 millions de barils par an. Le secteur pétrolier joue encore un rôle important, mais pas autant que dans le passé. En 1980, le pétrole représentait plus de 90 % des recettes de l'État et plus de 42 % du PIB du pays. Actuellement, ces chiffres ont diminué pour être ramenés à environ 70 % des recettes de l'État et 23 % du PIB du pays. Des programmes ont récemment été mis en oeuvre afin de recouvrer des réserves pétrolières secondaires pour accroître la production future. En 1995, la récupération quotidienne moyenne de pétrole secondaire a augmenté pour atteindre 1 866 barils, par rapport à 1 058 barils l'année précédente. La production de pétrole a augmenté en 1995, pour la seconde année consécutive, à cause de la plus forte proportion de produits de condensation obtenus lors du traitement du gaz naturel. L'investissement dans l'industrie pétrolière est consacré, dans la majorité des cas, à des activités d'exploration et d'exploitation. Pendant la première moitié de 1995, les activités de forage de puits de pétrole ont presque doublé par rapport à la même période en 1994. Au cours du premier trimestre de 1996, Amoco a confirmé sa découverte de sables pétrolifères au large de la côte sud-est de la Trinité, ce qui constitue la première découverte de pétrole en près de deux ans.

Le 1^{er} mars 1995, le ministère de l'Énergie et des Produits énergétiques (Ministry of Energy and Energy Products) a publié l'arrêté de demandes de soumissions concurrentielles (Competitive Bidding Order), dans lequel on offre des zones extracôtières pour des travaux d'exploration. L'objectif du projet est d'accorder des superficies additionnelles et d'encourager l'activité d'exploration menant à l'exploitation de nouveaux champs de pétrole. Des ensembles de données dans lesquels on met en évidence les caractéristiques structurales et les indices sont vendus aux soumissionnaires pour analyse technique, puis les sociétés présentent une soumission pour obtenir

le droit d'explorer et d'exploiter le pétrole dans chacun des blocs. Le projet en est maintenant à sa troisième phase, huit nouveaux blocs faisant l'objet d'un appel de soumissions en janvier 1996.

Petrotrin, une société d'État, possède les deux seules raffineries du pays, une située à Point-a-Pierre et l'autre à Point Fortin. La raffinerie de Point-a-Pierre subit actuellement des travaux d'amélioration qui devraient être terminés au cours du troisième trimestre de 1996. À la fin de ces travaux, la capacité de la raffinerie aura atteint 160 000 barils par jour. Petrotrin cherche activement à se dessaisir de la raffinerie de Point Fortin, qui ne produit actuellement que du bitume. La première usine de gaz naturel liquéfié du pays est actuellement en construction sur le site de la raffinerie de Point Fortin.

Gaz naturel

Les réserves prouvées actuelles de gaz naturel sont estimées à 10,6 billions de pieds cubes. Compte tenu des taux de production actuels, ces réserves devraient durer 38 ans. On a adopté une stratégie afin de trouver des réserves additionnelles dans le but de promouvoir l'industrie pétrochimique fondée sur le gaz ainsi que la construction d'une usine pour l'exportation de gaz naturel liquéfié. Tout le gaz naturel produit à la Trinité-et-Tobago est actuellement vendu à la National Gas Company, une société d'État, qui, à son tour, fournit des consommateurs industriels en vertu de contrats de vente particuliers. Avec le développement de l'industrie pétrochimique en aval, la production a atteint 752 millions de pieds cubes par jour. En 1995, la demande de gaz naturel était de 593 millions de pieds cubes par jour (une augmentation de 3 % par rapport à 1994), fournis à des secteurs comme la production d'énergie, les industries des métaux, les produits pétrochimiques, le raffinage, le traitement du gaz et la fabrication de ciment. La demande de gaz naturel devrait augmenter de 22 % en 1996 pour atteindre 723 millions de pieds cubes par jour; une bonne partie de cette augmentation peut être attribuée à la troisième usine de production de méthanol du pays, entrée en exploitation en novembre 1995. Une coentreprise à laquelle participent la National Gas Company et Phoenix Park Gas Processors Ltd. exploite les installations de traitement du gaz naturel à Pt. Lisas. La production a augmenté de près de 8 % en 1995 pour atteindre 3,7 millions de barils et, cette année-là, les exportations ont augmenté de 29 % pour atteindre 3,6 millions de barils.

Une entente qui marque le plus gros investissement de l'histoire de la Trinité-et-Tobago a été signée en juin 1996. Un consortium composé de la National Gas Company, de la Trinidad and Tobago LNG Limited, d'Amoco Trinidad LNG (BV), de la British Gas LNG Limited, de Repsol International Limited et de la Cabot Trinidad LNG Corporation a signé un contrat qui marquait la création du projet Atlantic LNG. L'installation de production de gaz naturel liquéfié de 935 millions de dollars américains fera de la Trinité-et-Tobago le dixième producteur de gaz naturel liquéfié dans le monde. La production de gaz naturel liquéfié devrait commencer en 1999, avec une capacité de 400 millions de pieds cubes par jour ou de 3 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié par an. Toute la production d'Atlantic LNG a déjà trouvé des marchés dans le nord des États-Unis et en Europe.

Produits pétrochimiques

On a confié à la National Gas Company la responsabilité de promouvoir le développement des industries en aval qui utilisent le gaz naturel ou ses dérivés comme matière première. La préparation d'un ensemble de stimulants financiers pour attirer l'investissement dans ce secteur est en cours. Actuellement, six usines de production d'ammoniaque sont en exploitation. La production d'ammoniaque a augmenté de 2,3 % en 1995 pour atteindre 2,06 millions de tonnes, alors que les exportations d'ammoniaque ont augmenté de 5,6 % pour atteindre 1,81 million de tonnes. Trois autres usines de fabrication d'ammoniaque sont à diverses étapes de leur réalisation. Le pays compte actuellement une usine de fabrication d'urée en exploitation. La production d'urée a augmenté de 15,4 % en 1995 pour atteindre 573 629 tonnes, et les exportations se sont accrues de 12,6 % pour atteindre 513 381 tonnes. La production de méthanol a diminué de 5,5 % en 1995 pour atteindre 963 102 tonnes (cette situation est surtout attribuable à une durée d'immobilisation plus longue des usines) et cela a entraîné une baisse de 7,9 % des exportations pour l'année. La capacité totale des trois usines de fabrication de méthanol en exploitation est de 1,56 million de tonnes par an. La troisième usine est entrée en exploitation en mars 1996. La conception d'une quatrième usine est en cours et cette dernière portera la capacité de production à 2,06 millions de tonnes par an.

La Trinité-et-Tobago est devenue le seul exportateur de carbure de fer au monde. La société Nucor, un géant de l'industrie sidérurgique américaine, est la première à tenter de commercialiser le processus. La première livraison a été effectuée aux États-Unis au cours du premier trimestre de 1995. La capacité de l'usine est de 1 000 tonnes par jour et Nucor a précisé que si tout se passe bien elle construira trois autres usines au pays.

D'autres projets pétrochimiques sont en cours d'élaboration. On prévoit construire d'autres usines de production de méthanol, réaliser des agrandissements dans l'industrie du fer et de l'acier, accroître la production de carbure de fer et entrer dans le secteur de l'aluminerie. On étudie la possibilité de créer un complexe basé sur l'éthylène et une usine pour la production de polypropylène, qui utiliseront tous deux l'éthane et le propane extraits du gaz naturel produit au pays.

Il y a des possibilités d'investissement dans les industries de la pétrochimie en aval pour des produits comme les alcalis, le chlore et l'acide sulfurique, pour lesquels on utiliserait les ressources de gaz naturel et de pétrole à bas prix extrait à la Trinité-et-Tobago comme facteurs de production.

Agriculture

Bien que le gouvernement ait désigné l'agriculture comme secteur prioritaire à des fins d'investissement, l'importance de ce secteur pour l'économie nationale a diminué ces dernières années. Le gouvernement espère renverser cette tendance et souhaite faire du secteur agricole un des piliers du développement national futur. En 1994, la Trinité-et-Tobago a exporté pour 151 millions de dollars américains de produits agricoles. L'industrie agricole représentait 2,4 %

du PIB en 1994 et, cette année-là, elle avait réalisé un taux de croissance de 9 % de la production agricole par rapport à 1993. Les politiques que l'administration est en train d'élaborer seront concentrées sur l'emploi, la sécurité alimentaire nationale, la nutrition, l'investissement privé et la gestion durable des ressources dans le secteur. La diversification a été un objectif clé du gouvernement ces dernières années. Les récoltes traditionnelles que sont le sucre et le cacao sont en train d'être remplacées par le riz, les agrumes, le café et les légumes. En ce qui a trait aux pêches, la Trinité-et-Tobago a promulgué en 1986 la Loi sur les eaux pélagiques et la zone économique exclusive (*Archipelagic Waters and Exclusive Economic Zone Act*) qui, entre autres choses, définit une zone économique exclusive offrant des possibilités pour la pêche maritime au large de la côte orientale de la Trinité. Les sociétés canadiennes pourraient s'intéresser aux possibilités d'investissement dans des secteurs comme la floriculture et la transformation d'aliments exotiques, les entreprises modernes d'abattage et de conditionnement de la viande, la transformation des poissons et fruits de mer, la pêche hauturière, la production ou la transformation de légumes ou de fruits tropicaux et l'emballage sous pellicule plastique ou avec du carton.

Caroni (1975) Ltd. est la société agro-industrielle nationale de la Trinité-et-Tobago. C'est l'entreprise agricole d'État la plus importante qui s'occupe surtout de production de sucre. En vue de diversifier ses activités, Caroni a entrepris des projets comme la culture du riz, l'aquaculture, l'élevage du bétail, la production de denrées vivrières et la fabrication d'aliments du bétail. Le but du programme de diversification est de rendre le pays dépendant des importations et d'ouvrir des marchés d'exportation. Caroni cherche actuellement à conclure des ententes de coentreprise pour des projets commercialement viables :

- aquaculture: 9,5 hectares d'étangs et d'écloseries;
- bétail : 204 tonnes de production de boeuf;
- élevage de bétail laitier : 657 000 litres de lait chaque année;
- floriculture: 90 acres de fleurs ornementales sont maintenant en culture, leur valeur à l'exportation atteignant 1,5 million de dollars américains.

Caroni (1975) Ltd. cherche de nouvelles initiatives en matière d'investissement et offre, pour les entreprises canadiennes d'excellentes occasions de conclure des ententes de coentreprise, particulièrement pour celles dont les activités portent sur le soutien à l'industrie et le soutien à l'agriculture.

Fabrication

Plus de 160 sociétés produisent des marchandises pour exportation dans 37 catégories de produits. Le secteur de l'énergie mis à part, les principales industries de fabrication sont l'acier et ses produits en aval, le ciment, la transformation des aliments, le rhum, la bière, les produits électroniques, les matières plastiques, les produits pour l'entretien des automobiles, les produits chimiques, les articles de ménage, les matériaux de construction, l'industrie du bois de sciage, la fabrication de meubles, la fabrication de vêtements, etc.

Il existe d'excellents débouchés dans l'industrie de la fabrication, et des entreprises locales continuent de chercher des partenaires dans des coentreprises afin d'accéder à de la nouvelle technologie et d'étendre leurs exportations à de nouveaux marchés internationaux. Les industries qui offrent des possibilités d'expansion sont celles qui exigent des compétences techniques de pointe et de l'énergie à bas prix, en particulier les télécommunications, l'électronique, les produits pharmaceutiques, l'équipement médical et les textiles.

Tourisme

Le gouvernement a accordé un ordre de priorité élevé en matière de développement au secteur du tourisme et reconnaît maintenant le potentiel qu'offre ce secteur pour l'obtention de devises, pour la création d'emplois et pour la diversification de l'économie. Des lois prévoient déjà des stimulants et l'on a ouvert la porte aux investisseurs étrangers pour qu'ils aident au développement de ce secteur.

La Trinité-et-Tobago possède de nombreux avantages dont elle peut tirer profit pour le développement de ce secteur. Ces dernières années, on a modifié considérablement l'infrastructure de l'industrie touristique : des améliorations ont été apportées aux aéroports et l'on a construit des postes d'amarrage pour les paquebots de croisière. Le pays possède des réserves naturelles importantes et des ressources considérables pour l'écotourisme. Non seulement le pays est-il en mesure d'offrir la mer, le soleil et le sable traditionnels, mais il a aussi une vie culturelle et des divertissements pittoresques. Toutes ces ressources réunies créent une excellente base sur laquelle on peut établir une industrie touristique qui connaîtra le succès.

Dans le secteur du tourisme, le gouvernement travaille à promouvoir et à commercialiser le tourisme par l'entremise de la Société de développement touristique et industriel (Tourism and Industrial Development Corporation — TIDCO), à créer des centres de formation pouvant assurer aux employés une formation appropriée pour répondre aux besoins de cette industrie. Les projets particuliers qui devraient être mis en oeuvre en 1996 sont l'amélioration des installations de Maracas Bay, le soutien des établissements et les études de marché, les études de faisabilité, des entreprises de gestion de l'environnement et d'écotourisme ainsi que la connaissance de la communauté et la sensibilisation de la population. Le gouvernement continue aussi à encourager les initiatives en matière d'investissement privé, le développement des régions de Chaguaramas et de la côte nord, le développement de systèmes de gestion des récifs et un développement hôtelier accru à Tobago.

Avec l'achèvement d'un plan directeur pour le tourisme en 1995, le gouvernement de la Trinité-et-Tobago a défini, dans leurs lignes générales, plusieurs domaines prioritaires en matière d'investissement dans le secteur :

- établissement d'un réseau de parcs nationaux;
- développement de la technologie touristique;
- projets en écotourisme;
- projets hôteliers.

Environnement

En 1995, le gouvernement a adopté la Loi sur la gestion de l'environnement (*Environmental Management Act*), qui décrit sommairement la politique environnementale et établit l'Administration de la gestion de l'environnement (*Environmental Management Authority*), organisme qui veillera à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales. Dans le cadre de sa politique environnementale, le gouvernement a annoncé qu'il établira des normes et des mesures en vue d'empêcher la pollution de l'air et de l'eau et qu'il adoptera des lois pour surveiller ces normes et en assurer le respect.

Le coût environnemental attribuable à la dépendance du pays à l'endroit du pétrole et au taux accéléré d'expansion de cette industrie depuis sa naissance dans les années 60 a été très élevé. Cette expansion très rapide a entraîné une élimination non sécuritaire des déchets industriels, ménagers et agricoles dans les cours d'eau et dans les zones côtières, la déforestation de terrains boisés et la perte de terres agricoles de valeur. De plus, cette situation a créé une menace sous-jacente à la santé publique et à l'écosystème fragile de la Trinité-et-Tobago. On estime que 63 % des terres de la Trinité-et-Tobago sont impropres à la production agricole. Pour promouvoir l'industrie agricole comme une des pierres angulaires de l'économie locale, il faudra commencer par protéger les terres actuellement cultivées et récupérer les terres déjà perdues à cause de la pollution. Le gouvernement reconnaît maintenant l'importance qu'ont pris l'environnement et son développement durable pour l'avenir du pays. À cette fin, le gouvernement doit acquérir les compétences, se doter des institutions et développer les attitudes nécessaires pour éliminer le déficit environnemental qui existe à la Trinité-et-Tobago.

Institutions financières internationales

Les institutions financières internationales (IFI) fournissent aux entreprises canadiennes une occasion spéciale de faire des affaires à la Trinité-et-Tobago. Actuellement, trois IFI ont des activités dans le pays : la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. En janvier 1995, ces trois institutions avaient accordé des prêts s'élevant à 746 millions de dollars américains pour des projets qui étaient à différentes étapes de leur réalisation à la Trinité-et-Tobago. Le Canada est membre de ces trois organismes, ce qui rend les entreprises canadiennes admissibles à soumissionner des projets et l'approvisionnement en biens et services.

Le cycle de projet qui s'applique aux activités des IFI dans la région comprend les étapes suivantes :

- *Identification* : Des spécialistes fonctionnels retiennent les services de missions de programmation dans les divers pays membres. Avec les autorités locales et d'autres spécialistes, on examine les plans d'expansion et les programmes d'investissement et l'on élabore de nouveaux projets. L'étape de l'identification dure normalement 12 à 18 mois.

- *Préparation* : On étudie et définit davantage le projet et l'on prépare des études de faisabilité. L'étape de la préparation dure habituellement un à deux ans.
- *Évaluation* : Cette étape comprend une évaluation détaillée des éléments techniques, financiers et environnementaux du projet, qui dure habituellement trois à six mois.
- *Négociation* : Les conditions du prêt sont négociées et les documents de prêt préparés. L'étape des négociations dure habituellement un à deux mois.
- *Mise en oeuvre et supervision* : Seul le pays emprunteur s'occupe de l'approvisionnement en biens et services. Toutefois, l'IFI supervise les décisions d'approvisionnement pour s'assurer que les politiques et procédures sont suivies de la façon appropriée. Le bloc de temps pour la mise en oeuvre varie considérablement selon la nature du projet.
- *Évaluation* : L'IFI évalue le projet et ses résultats; cette étape dure habituellement six mois.

Les entreprises canadiennes intéressées par les contrats des IFI devraient entrer dans le processus d'attribution de ces contrats le plus tôt possible. Il est important de se souvenir que les initiatives de commercialisation doivent viser le pays emprunteur et, plus précisément, l'organisme d'exécution responsable de la réalisation du projet. Bien que les IFI puissent fournir des renseignements précieux sur le calendrier et le contenu du projet, c'est le pays emprunteur qui, en fin de compte, est responsable de l'approvisionnement en biens et services pour le projet. Cela ne veut toutefois pas dire que l'on ne doit pas s'occuper d'assurer les communications avec le siège social de l'IFI. Les IFI examinent et approuvent les listes restreintes et les choix de sociétés du pays emprunteur en plus de fournir à ce dernier des renseignements sur la façon de trouver des sociétés qualifiées desquelles il pourra obtenir les biens et les services requis.

On peut obtenir de l'aide relative au projet des IFI en s'adressant à un certain nombre de sources différentes au sein de l'administration fédérale canadienne. Les Centres du commerce international peuvent fournir aux entreprises de l'information et des renseignements préliminaires sur les projets existants et sur ceux qui en sont aux étapes de l'identification et de la préparation. Les directions géographiques (de la direction générale des Antilles et de l'Amérique latine) et sectorielles du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international peuvent aussi fournir des renseignements précieux. La section commerciale du haut-commissariat du Canada à Port of Spain peut fournir le nom de personnes ressource et des renseignements locaux précieux. Le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales (BLIFI) à Washington est une source de renseignements particulièrement valable pour les entreprises qui souhaitent prendre part à des projets financés par les IFI. Le BLIFI fournit de l'information, des conseils et de l'aide aux entreprises canadiennes qui cherchent à participer aux projets de marché de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Le Bureau de liaison avec la Banque de développement des Caraïbes est situé à Bridgetown, à la Barbade.

Relations commerciales avec l'étranger

La Trinité-et-Tobago est un État signataire de l'entente qui a créé la Communauté des Caraïbes (*CARICOM*) et qui est entrée en vigueur en 1973. L'entente du *CARICOM* exempte de droits de douane les marchandises provenant d'un pays des Antilles membre de cette Communauté et dont le contenu local est d'au moins 50 %.

La Trinité-et-Tobago est membre de *CARIBCAN*, programme canadien créé en 1986 pour promouvoir le commerce, l'investissement et la coopération industrielle avec les pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Dans le cadre de ce programme on fournit aussi aux hommes et aux femmes d'affaires du Canada et des pays des Caraïbes membres du Commonwealth des renseignements sur le Canada, un appui à l'investissement canadien dans les pays des Caraïbes membres du Commonwealth ainsi que les noms d'associations et d'organismes gouvernementaux des deux régions qui peuvent aider à promouvoir le commerce, l'investissement et la coopération industrielle. La caractéristique principale de ce programme est que le Canada a accordé unilatéralement un accès préférentiel en franchise de droits au marché canadien à presque toutes les importations provenant des pays des Caraïbes membres du Commonwealth. Les objectifs fondamentaux du programme *CARIBCAN* sont d'accroître les recettes d'exportation et le commerce existants des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, d'améliorer les perspectives commerciales et de développement économique dans la région, de promouvoir de nouvelles possibilités d'investissement et d'encourager une intégration et une coopération économiques accrues dans la région. Le Canada n'a imposé aucune limite de temps au programme *CARIBCAN*. Toutefois, comme le fait d'accorder un accès en franchise de droits d'importation aux marchandises provenant des pays des Caraïbes membres du Commonwealth contrevient aux obligations du Canada en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Canada a dû obtenir l'approbation des parties contractantes au GATT. En novembre 1986, les parties contractantes ont accordé au Canada une dérogation qui autorise les dispositions relatives à la franchise de droits prévue dans le programme *CARIBCAN*.

La Trinité-et-Tobago bénéficie aussi du programme américain intitulé *Caribbean Basin Initiative (CBI)*, qui permet des exonérations ou des réductions des droits à l'importation aux États-Unis.

La Trinité-et-Tobago est un pays signataire de la *Convention de Lomé*, qui accorde aux pays en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique l'accès au marché de la Communauté européenne pour des produits déterminés.

Un nouveau bloc commercial appelé l'*Association des États de la Caraïbe (AEC)* a été créé. Il comprend le bloc commercial du Caricom, les pays des Caraïbes qui ne sont pas membres du Commonwealth et des pays voisins d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Son siège social est situé à Port of Spain. L'objectif de l'AEC est de promouvoir le développement économique, l'investissement, le commerce, le tourisme, les transports et l'environnement parmi ses pays membres.

La Trinité-et-Tobago a déclaré qu'elle souhaite adhérer, en 2005, à la *Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)*, qui a été définie au Sommet de Miami en décembre 1995. Le gouvernement de la Trinité-et-Tobago a retenu les services de lobbyistes à Washington et il a reçu l'appui du premier ministre Chrétien pour atteindre cet objectif. L'entrée dans la ZLEA entraînerait une augmentation spectaculaire des importations et améliorerait les marges bénéficiaires sur les exportations en provenance de la Trinité-et-Tobago.

Exportations vers la Trinité-et-Tobago

Monnaie et taux de change

L'unité monétaire est le dollar de la Trinité-et-Tobago (\$ TT), qui se divise en 100 cents. Le dollar de la Trinité-et-Tobago s'échange à approximativement 5,99 \$ TT = 1,00 \$ US. Les billets sont émis en coupures de 100 \$, 20 \$, 5 \$ et 1 \$. Les pièces sont de 50, 25, 10, 5 et 1 cents.

Droits d'importation

La majorité des importations qui entrent au pays sont sujettes à des droits d'importation. Depuis 1993, ces droits ont graduellement été réduits à des taux variant de 5 à 35 %; en 1998, ils seront de 5 à 20 % et, éventuellement, il seront éliminés complètement. Avec l'adoption de politiques commerciales plus libérales depuis 1993, les restrictions s'appliquant à la majorité des importations (à l'exception des armes à feu, des munitions et des médicaments) ont été supprimées. Voici les divers droits imposés sur les marchandises importées :

1. *Droits de douane* : À titre de membre du CARICOM (Communauté des Caraïbes), la Trinité-et-Tobago est un pays signataire du tarif douanier commun, qui fournit une structure tarifaire régionale s'appliquant aux importations provenant des pays autres que ceux faisant partie du Caricom.
1. *Taxe d'accise* : La taxe d'accise s'applique aux produits pétroliers, aux produits du tabac et aux boissons alcoolisées.
1. *Surtaxe à l'importation* : Une surtaxe comprise entre 35 et 50 % est appliquée aux importations qui étaient auparavant inscrites sur la liste négative (maintenant abolie) du gouvernement. Cette surtaxe avait été adoptée comme mesure temporaire pour protéger l'industrie locale et elle a été supprimée pour la majorité des marchandises à l'exception de certains produits agricoles.
1. *Taxe sur la valeur ajoutée* : Une taxe sur la valeur ajoutée de 15 % est ajoutée aux importations auxquelles s'applique le taux standard; toutefois, de nombreuses denrées essentielles sont exemptes de taxe.

Procédures de documentation

Les documents requis pour importer des marchandises dans le pays sont : une facture du fournisseur, un certificat d'origine, un connaissement, les documents d'expédition, une déclaration de la valeur et, au besoin, une licence d'importation. Tous les droits doivent être payés avant que les marchandises soient libérées.

Modalités de paiement

Le paiement devrait se faire par lettre de crédit confirmée, par traite à vue (les documents étant remis contre paiement à l'arrivée de la livraison) ou dans le cadre d'un crédit de 90 à 120 jours. La Division commerciale du haut-commissariat peut aider les exportateurs à obtenir les détails sur la solvabilité des importateurs pour déterminer leur capacité d'honorer leurs engagements.

Circuits de distribution et circuits commerciaux

On conseille aux exportateurs qui souhaitent vendre leurs produits à la Trinité-et-Tobago d'avoir recours aux services d'un agent local, d'un distributeur ou d'une maison de commerce. Mettre en place un agent local peut être profitable pour un fournisseur étranger parce que cela facilite les contacts rapides avec l'acheteur. Les organismes d'État préfèrent également traiter avec les firmes locales qui représentent les exportateurs étrangers. Les entreprises canadiennes souhaitant conclure des ententes d'agence avec des firmes locales devraient demander conseil auprès du service de l'attaché commercial au sujet des agents et distributeurs locaux éventuels.

Transports

La Trinité possède des installations portuaires importantes à Port of Spain et, sur la côte ouest, à Point Lisas. Scarborough est le port de Tobago. Les aménagements portuaires de Port of Spain accueillent des porte-conteneurs, des cargos pour marchandises générales, des porteurs de vrac solides, des navires chargés en grenier et des paquebots de croisière. Le port comprend actuellement 11 postes d'amarrage et les navires doivent habituellement rester deux jours au port avant d'en repartir. Le port est aussi doté de grands espaces d'entreposage et d'équipement de manutention. Il dispose d'installations pour mettre des navires en cale sèche. Le service est assuré par 19 lignes de navigation à destination de presque toutes les parties du monde. Il n'y a pas de réseau ferroviaire à la Trinité-et-Tobago.

Investissement étranger à la Trinité-et-Tobago

La Trinité-et-Tobago devient rapidement un des pays les plus accueillants pour l'investissement parmi les pays de langue anglaise des Caraïbes. Le Canada, en particulier, a développé de forts liens en matière d'investissement avec la Trinité-et-Tobago par suite de la signature, en septembre 1995, d'une convention préventive de double imposition et d'un accord sur la protection des investissements étrangers. Le gouvernement, motivé par le besoin de stimuler la croissance économique, a adopté une attitude favorable envers l'investissement étranger. Il encourage activement l'investissement étranger dans sa campagne en vue de diversifier l'économie pour qu'elle cesse de dépendre du secteur pétrolier. À l'exception des sociétés inscrites à la cote, il est maintenant permis à une société étrangère de posséder entièrement une entreprise de la Trinité-et-Tobago. La politique gouvernementale de dessaisissement et de restrictions financières a ouvert la voie à la participation du secteur privé dans des organismes auparavant contrôlés par l'État. C'est pourquoi le gouvernement a introduit de nombreux encouragements à l'investissement conçus pour attirer l'investissement étranger au pays.

Quand il examine une demande d'encouragement à l'investissement, le gouvernement s'intéresse à des facteurs comme les conséquences environnementales du projet, la valeur proposée de l'investissement, les possibilités de création d'emploi du projet, le mouvement de trésorerie net portant sur les devises, la valeur ajoutée locale, les ventes à l'exportation éventuelles, la valeur des importations de matières premières et les recettes qui pourraient être obtenues au moyen des taxes, impôts et droits. Les sociétés canadiennes qui souhaitent demander un encouragement à l'investissement particulier devraient tenir compte de ces facteurs lorsqu'elles élaborent une proposition.

Encouragements à l'investissement

De nombreux encouragements à l'investissement et possibilités d'investissement différents ont été conçus pour attirer l'investissement étranger à la Trinité-et-Tobago. Le gouvernement a désigné les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la fabrication pour l'exportation comme des domaines prioritaires à des fins d'investissement et d'expansion et, avec le secteur de l'énergie, il souhaite faire de ces secteurs les pierres angulaires de l'économie. C'est la Division du développement touristique et industriel (Tourism and Industrial Development Division) qui coordonne les encouragements à l'investissement et cette division peut aider les investisseurs qui souhaitent demander l'approbation d'encouragements à l'investissement.

Concessions touchant les droits à l'importation

La Loi sur les douanes (*Customs Act*) permet d'accorder des concessions sur les droits à l'importation à des organismes agréés pour des projets industriels approuvés. Ces concessions sont habituellement accordées à des sociétés de fabrication qui fournissent un emploi accru et une valeur ajoutée aux matériaux locaux utilisés dans le processus de fabrication. Les demandes sont

présentées au ministère du Commerce et de l'Industrie (Ministry of Trade and Industry) par l'intermédiaire de la TIDCO.

Loi sur les encouragements fiscaux (*Fiscal Incentives Act*)

Cette loi permet d'accorder des exonérations temporaires d'impôt aux entreprises admissibles pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans pour la fabrication de produits approuvés. Ces entreprises peuvent être admissibles en vertu de différentes classifications, dont les suivantes :

- entreprises très capitalistiques qui investissent plus de 50 millions de dollars de la Trinité-et-Tobago;
- enclaves pour l'exportation où des produits sont fabriqués exclusivement pour l'exportation;
- entreprises qui utilisent une quantité importante de ressources locales.

Encore une fois, les sociétés intéressées doivent faire parvenir une demande au ministère du Commerce et de l'Industrie par l'intermédiaire de la TIDCO pour être admises en vertu de ce programme d'encouragement. Les entreprises qui sont admises seront exemptées des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la construction du projet.

Loi sur le développement hôtelier (*Hotel Development Act*)

La Loi sur le développement hôtelier permet d'accorder des exonérations temporaires d'impôt d'au plus dix ans et des concessions en franchise de droits aux entreprises qui s'occupent de développement hôtelier à la Trinité-et-Tobago. De plus, on peut accorder à l'hôtel approuvé des déductions d'amortissement accéléré sur le coût de construction de l'hôtel après la fin de la période d'exonération temporaire d'impôt. Aucun amortissement pour dépréciation n'est calculé pendant la période d'exonération temporaire d'impôt et une provision pour dépréciation de 20 % par an est accordée au cours des cinq années qui suivent la fin de cette période. Les bénéfices nets exempts d'impôt peuvent être répartis sous forme de dividendes non imposables. Les demandes doivent être présentées au ministère du Tourisme, et l'on tiendra compte de la taille de l'hôtel et du coût du projet.

Loi sur les zones franches (*Free Zones Act*)

On a créé des zones franches pour encourager le développement d'organismes qui exportent la majorité des biens et services produits. Les sociétés approuvées qui sont établies dans des zones franches ne peuvent écouler plus de 20 % de leur production sur le marché de la Trinité-et-Tobago. La Loi modifiée de 1995 sur les zones franches de la Trinité-et-Tobago (*Trinidad and Tobago Free Zones (Amendment) Act of 1995*) permet de déclarer des zones franches et d'accorder les encouragements suivants :

- Exemption de droits de douane sur l'importation de marchandises dans la zone franche

- Exemption de l'impôt sur le revenu
- Exemption de l'impôt sur les sociétés
- Exemption du prélèvement imposé aux entreprises
- Exemption des retenues d'impôt à la source sur les bénéfices, les dividendes et autres sorties de fonds
- Exemption de l'impôt foncier et de l'impôt immobilier sur le terrain, les immeubles, les améliorations et les usines ainsi que le matériel situés dans la zone

Voici certaines des activités qui peuvent être entreprises dans une zone franche :

- Entreposage
- Opérations de fabrication
- Opérations de transbordement
- Opérations de chargement et de déchargement
- Activités de service dont le service bancaire, les assurances et autres services professionnels
- Emballage et expédition
- Assemblage
- Traitement, raffinage, purification et mélangeage
- Marchandisage, y compris le commerce international de produits.

Les demandes pour obtenir le statut d'entreprise dans une zone franche doivent être présentées à la Trinidad and Tobago Free Zones Company Limited, qui présentera par la suite ses recommandations au ministère du Commerce et de l'Industrie.

Encouragements à la construction

On offre aux sociétés de construction locales une gamme d'encouragements, certains de nature discrétionnaire et d'autres fondés sur le rendement. Les sociétés qui s'occupent de mise en valeur immobilière peuvent demander à l'Office du revenu de l'intérieur (Board of Inland Revenue) d'être enregistrées comme promoteur immobilier approuvé. Pour être approuvées par l'Office, les sociétés doivent appartenir à des ressortissants du pays, on leur accorde alors un dégrèvement applicable à leur revenu imposable et qui est de 15 % des coûts de construction des maisons terminées au cours de l'année d'imposition. La Loi sur le logement (*Housing Act*) accorde un allègement fiscal aux sociétés qui construisent des logements dont le coût ne doit pas dépasser 250 000 dollars de la Trinité-et-Tobago. Les bénéfices peuvent aussi être répartis sous forme de dividendes en franchise d'impôt. Toute maison construite en vertu de ces encouragements peut alors être exemptée d'impôt sur le revenu locatif pour une période d'au plus dix ans.

Catégories spéciales de sociétés

Des catégories spéciales de sociétés ont le droit de demander un crédit d'impôt s'élevant à 15 % de leur revenu imposable pendant sept ans. Cela réduit le taux d'imposition réel des sociétés à 20 %. Ces catégories spéciales sont :

- de petites sociétés approuvées;
- des sociétés approuvées qui font du commerce dans une aire de développement régional;
- une société qui s'occupe d'une activité approuvée.

Une société approuvée doit être constituée en société dans le pays et appartenir à des intérêts locaux. Les demandes doivent être présentées par l'intermédiaire de la TIDCO ou, pour les petites sociétés, par l'intermédiaire de la Small Business Development Company Limited.

Dégrèvement pour pertes

La Loi sur l'impôt sur le revenu (*Income Tax Act*) et la Loi de l'impôt sur les sociétés (*Corporation Tax Act*) renferment une disposition qui permet aux sociétés de reporter toute perte sans restriction.

Déductions fiscales compensatoires spéciales pour les exportateurs

Certains encouragements fondés sur le rendement sont disponibles pour aider à ouvrir des marchés d'exportation. On peut majorer à 150 % de la dépense encourue la valeur brute des frais de promotion engagés pour ouvrir ou élargir des marchés étrangers. Les marchandises fabriquées qui sont exportées à l'extérieur de la région du Caricom sont admissibles à un crédit d'impôt égal aux bénéfices correspondant à la partie des ventes à l'exportation réalisée à l'extérieur de cette région. En fait, cette disposition rend les bénéfices réalisés à l'extérieur de la région du Caricom exempts d'impôt.

Régime fiscal

Le régime fiscal de la Trinité-et-Tobago comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les sociétés, le prélèvement imposé aux entreprises, les taxes sur le pétrole et les impôts retenus à la source. On traite de la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que des droits de douane et d'accise dans la section intitulée « Exportations vers la Trinité-et-Tobago ».

Impôts sur les sociétés

Une société résidente est assujettie à l'impôt sur ses bénéfices mondiaux (y compris les gains en capital à court terme). On considère qu'une société réside à la Trinité-et-Tobago si c'est habituellement dans ce pays que se trouve « son centre de décision ou son administration »; il n'est pas nécessaire que le pays soit l'endroit où se réunissent les administrateurs. Le lieu de constitution en société n'a aucune importance. Les sociétés non résidentes ne sont assujetties à

l'impôt que sur les bénéfices qui proviennent ou sont tirés de leurs activités commerciales à la Trinité-et-Tobago.

Prélèvement imposé aux entreprises

On impose aux sociétés qui sont tenues de verser l'impôt sur les sociétés un prélèvement de 0,4 % de leur chiffre d'affaires brut. Les sociétés n'ont pas à payer cet impôt pour leur première année d'activités. Il en est de même pour toutes les sociétés qui ont des activités dans le cadre des programmes d'incitation à l'investissement élaborés par le gouvernement. Ce prélèvement est aussi imposé aux travailleurs autonomes qui paient de l'impôt sur le revenu.

Impôts sur le pétrole

À des fins fiscales, les activités pétrolières sont classées dans trois catégories : activités d'exploration et d'exploitation, raffinage, commercialisation. Les trois catégories sont sujettes à un impôt sur le pétrole de 55 %, qui tient lieu d'impôts sur les sociétés. Pour les activités d'exploration et d'exploitation, il faut aussi verser une taxe supplémentaire sur le pétrole (Supplementary Petroleum Tax ou SPT) de 15 % pour les activités à terre et de 55 % pour les activités en mer. En 1992, on a révisé la SPT, qui est maintenant calculée selon une échelle mobile fondée sur le prix du pétrole qui dépasse 13 \$ US pour les activités en mer et 14 \$ US pour les activités à terre. Les opérations de raffinage sont soumises à un impôt sur la production de 0,05 \$ US le baril pour un raffinage complet et de 0,02 \$ US le baril pour un raffinage partiel.

Impôt retenu à la source

La règle générale qui s'applique à l'impôt retenu à la source est un impôt de 15 % sur les dividendes et un impôt maximum de 20 % sur les autres paiements. Toutefois, le Canada a signé un traité de double imposition avec la Trinité-et-Tobago en septembre 1995 et un taux d'imposition uniforme de 15 % s'applique aux versements de dividendes et d'intérêts et aux redevances de brevet.

Organismes d'investissement et de développement

Agricultural Development Bank (ADB) (Banque de développement agricole)

La ADB fournit un service consultatif en matière commerciale et technique aux entreprises qui s'occupent d'agriculture ou de pêche.

87 Henry Street
Port of Spain
(809) 623-6261

Caribbean Business Services Limited (CBSL)

La CBSL est une coentreprise à laquelle participent un consortium local d'établissements financiers et d'associations de fabricants et le Centre pour le développement industriel dont le

siège est à Bruxelles. La CBSL aide à la conclusion d'ententes de partenariat portant sur la production-commercialisation et au lancement de nouveaux projets de fabrication.

Columbus Circle
Westmoorings-By-the-Sea
Pt. Cumana
(809) 633-2103

Chaguaramas Development Authority (Administration du développement de Chaguaramas)
La Chaguaramas Development Authority administre la péninsule de Chaguaramas, qui a été réservée pour l'expansion du tourisme et de l'industrie légère.

Airways Road
Chaguaramas
(809) 634-4227

Development Finance Limited

Development Finance Limited accorde des prêts pour constituer des capitaux propres et de l'aide aux entreprises industrielles et commerciales.

10 Cipriani Boulevard
P.O. Box 187
Port of Spain
(809) 625-0007

Enterprise Development Limited (EDI)

EDI est associée à la Société financière internationale et fournit de l'aide pour l'élaboration de produits et la recherche de financement à des fins d'investissement.

The Mutual Centre
16 Queen's Park West
Port of Spain
(809) 628-5074

Environmental Management Authority (EMA) (Administration de la gestion environnementale)
L'EMA est un organisme gouvernemental créé en 1995 pour orienter les politiques, normes et critères environnementaux.

The Mutual Centre
16 Queen's Park West
Port of Spain
(809) 628-8042

Export Credit Insurance Company (Excico)

Excico fournit des garanties d'assurance et du financement à court terme pour les exportations.

92 Queen Street
Port of Spain

(809) 624-0028

Point Lisas Industrial Port Development Company (Plipdeco)

Plipdeco possède et exploite le port et le parc industriel de Point Lisas.

Plipdeco House
Goodrich Bay Road
Point Lisas
Couva
(809) 636-2201

Small Business Development Company Ltd.

La Small Business Development Company Ltd assure la promotion de petites et moyennes entreprises au moyen de garanties d'emprunt et de services consultatifs en matière commerciale.

151B Charlotte Street
Port of Spain
(809) 623-5507

Tourism and Industrial Development Company (TIDCO) (Société de développement touristique et industriel)

La TIDCO a été créée en 1995 comme administration de commercialisation et d'établissement de stratégie afin d'orienter l'investissement dans l'industrie, le commerce et le tourisme. Son mandat est d'aider au développement d'une économie diversifiée à la Trinité-et-Tobago.

10-14 Philipps Street
Port of Spain
(809) 623-6022

Trinidad and Tobago Free Zones Company

La Free Zones Company est chargée du développement et de l'exploitation des zones franches; elle fournit de l'aide et des conseils aux entreprises à vocation exportatrice et commerciale qui souhaitent exercer leurs activités dans ces zones.

Albion Court 2nd Floor West
61 Dundonald Street
Port of Spain
(809) 625-4749

World Trade Centre (Centre du commerce mondial)

Le World Trade Centre fournit des services de soutien en commercialisation et assure l'accès à des bases de données internationales permettant d'obtenir des renseignements à caractère commercial.

Airports Authority of Trinidad and Tobago
Airport Administration Centre
Caroni North Bank Road
Piarco
(809) 669-2320

Voyages d'affaires à la Trinité-et-Tobago

Pour préparer votre visite à la Trinité-et-Tobago, consultez le délégué commercial qui fait partie de la Division commerciale du haut-commissariat du Canada à Port of Spain, de préférence assez longtemps avant votre départ. Il faut indiquer l'objet de la visite, inclure plusieurs exemplaires de la documentation sur les produits et fournir les renseignements sur toutes les prises de contact initiales faites avec des gens d'affaires de la Trinité-et-Tobago avec lesquels vous pourriez avoir des relations d'affaires. Avec ces renseignements à sa disposition, le personnel commercial se fera un plaisir d'organiser un projet d'itinéraire et de prendre des rendez-vous en votre nom avant votre arrivée.

Saison des achats

Les acheteurs passent généralement leurs commandes environ six mois avant le Carnaval, Pâques et Noël. Les festivals ethniques ont aussi une influence sur la structure de consommation.

À quel moment y aller ?

Toute l'année, à l'exception de la période du Carnaval en février-mars, époque où il est difficile d'obtenir des réservations d'hôtel.

Comment s'y rendre ?

Air Canada, American Airlines et British West Indies Airways (BWIA) ont des liaisons régulières vers Port of Spain. Le nombre des vols varie selon la saison. Il y a des envolées régulières d'Air Caribbean entre l'aéroport international de Piarco (à 25 km de Port of Spain) et l'aéroport international de Crown Point à Tobago (à 13 km de Scarborough).

Passeport

Il faut un passeport valide pour entrer à la Trinité-et-Tobago. Aucun visa n'est exigé pour les citoyens canadiens. Les voyageurs doivent avoir en leur possession un billet de retour ou de vol direct ou déposer auprès des autorités de l'immigration, à leur arrivée, une somme suffisante pour l'achat d'un billet. Il existe une taxe d'embarquement de 75,00 dollars de la Trinité-et-Tobago par personne, sauf pour les visites de moins de 24 heures.

Certificat de santé

Dans les cas où les visiteurs venant à la Trinité-et-Tobago ont voyagé récemment dans des régions où sévit le choléra et la fièvre jaune, un certificat international de vaccination délivré pas moins de six jours et pas plus de six ans auparavant, est exigé. Des services médicaux raisonnables, des médicaments modernes, etc., peuvent être obtenus facilement.

Transports intérieurs

Locations de voiture : Il y a plusieurs agences de location d'automobiles sur les deux îles. Il faut avoir un permis de conduire canadien valide pour louer une automobile et ce permis peut être utilisé pendant 90 jours. N'oubliez pas de conduire à gauche. À l'extérieur des régions urbaines, les stations-service peuvent être rares et il convient de remplir le réservoir avant d'entreprendre de longs déplacements.

Taxis : Le système de transport de la Trinité-et-Tobago a évolué pour devenir un système informel de taxis qui suivent des itinéraires déterminés. Des maxi-taxis (mini-fourgonnettes sur lesquelles sont peintes des bandes de couleur) et des taxis (dont les plaques d'immatriculation commencent par la lettre « H ») se déplacent en suivant des itinéraires déterminés. Les passagers sont pris et laissés n'importe où le long de ces itinéraires. Les maxi-taxis portant des bandes jaunes desservent Port of Spain et les régions environnantes; ceux qui ont des bandes rouges desservent la partie est de la Trinité; les maxi-taxis portant des bandes vertes desservent le centre de l'île; ceux qui ont des bandes noires desservent Princes Town; ceux qui ont des bandes brunes desservent San Fernando et vont vers le sud-ouest et ceux qui ont des bandes bleues desservent Tobago. Les tarifs varient légèrement selon l'itinéraire, mais ils ne dépassent jamais quelques dollars de la Trinité-et-Tobago.

Outre les taxis à itinéraires déterminés et les maxi-taxis, qui ne sont pas recommandés pour les visiteurs, il y a plusieurs entreprises de taxis du secteur privé, habituellement affiliées aux principaux hôtels (comme le Kapok, le Hilton et le Holiday Inn), qui peuvent fournir un service de taxis plus normal, de porte à porte. Toutefois, les tarifs sont très élevés pour le pays. Ils sont proches de ceux du Canada.

Téléphones

La Trinité-et-Tobago possède un réseau de téléphonie moderne avec service automatique international. L'indicatif régional est (809) et le code du service automatique international est 1 pour l'Amérique du Nord, le Canada et une bonne partie des Caraïbes.

L'utilisation des télécartes dans les téléphones publics s'est répandue. On peut se procurer ces cartes dans de nombreux points de vente au détail identifiés par l'affiche de la télécarte (Telephone Card).

Banques

Bien que les cartes de crédit soient en général acceptées dans les établissements plus importants, elles peuvent être refusées ou utilisables dans certains petits magasins ou établissements et dans les régions rurales. Il se peut aussi que les chèques de voyage ne soient pas acceptés aussi facilement ici qu'ils le sont au Canada ou dans d'autres parties du monde. Les banques et les guichets automatiques bancaires sont nombreux dans les régions urbaines, mais beaucoup moins dans les régions rurales. À Tobago, sauf pour une succursale à l'aéroport, toutes les banques se trouvent à Scarborough.

Tenue vestimentaire

À la Trinité-et-Tobago, la société est plus ou moins conventionnelle; Tobago est plus décontractée que la Trinité. Les vêtements sport et confortables sont la norme. Au bureau, les hommes portent généralement une chemise et une cravate ou un complet-veston; les femmes portent une robe, une jupe ou un tailleur.

Pour les réceptions le soir, on porte généralement des vêtements sport élégants. Dans la majorité des cas, les habitants de la Trinité-et-Tobago préfèrent se mettre en grande tenue plutôt que de s'habiller décontracté. (Les Canadiens ont généralement l'habitude de s'habiller beaucoup plus décontracté que les habitants de la Trinité-et-Tobago. Par exemple, on ne doit pas porter un short et un T-shirt pour participer à un barbecue offert par un résident de la Trinité-et-Tobago.)

Associations et clubs internationaux et locaux

Plusieurs clubs internationaux sont représentés à la Trinité-et-Tobago. Citons, entre autres, le Club « Rotary » international, le Club Kiwanis, le Club Lions, les Optimistes et les Soroptimists. Il y a aussi un Canadian Women's Club, qui tient une rencontre mensuelle et participe à des activités de collecte de fonds pour des oeuvres de bienfaisance.

Installations récréatives

À la Trinité, on peut pratiquer la majorité des activités sportives. Il y a plusieurs excellentes réserves ornithologiques. On peut aussi pratiquer la pêche, la randonnée, l'équitation, le jogging, la navigation de plaisance et la voile, le squash, la natation, le tennis et d'autres sports nautiques. De plus, il y a près de Port of Spain quelques belles plages que l'on peut atteindre en peu de temps en automobile. Pour plus de renseignements, adressez-vous au comptoir de renseignements de votre hôtel ou consultez le guide touristique de la Trinité-et-Tobago.

Sécurité

Comme dans la plupart des autres centres métropolitains du monde, les visiteurs doivent prendre certaines précautions pour ne pas se placer dans des situations dangereuses.

Soyez discrets pendant vos déplacements et prenez soin de ne pas attirer l'attention sur vous en transportant de grosses sommes ou en portant beaucoup de bijoux.

Ne vous déplacez jamais seul dans des régions isolées. Voyagez en groupe.

La majorité des hôtels ont des gardiens de sécurité en permanence pour assurer votre protection. Vous trouverez aussi que de nombreux magasins et restaurants ont des gardiens de sécurité et offrent un stationnement sécuritaire, particulièrement le soir.

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec la police en composant le 999.

Vous pouvez aussi atteindre le haut-commissariat du Canada au 622-6232 pendant les heures de travail.

Pour les soins de santé des visiteurs, on recommande habituellement de s'adresser au St. Clair Medical Facility, qui est un hôpital privé.

Aide à l'exportation

Services en ligne

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) fournit des renseignements importants et utiles sur sa page d'accueil du World Wide Web. On y trouve des renseignements sur tous les programmes mentionnés ci-après ainsi qu'une section intitulée « Expansion du commerce international : aide aux exportateurs », où l'on trouve réponse à de nombreuses questions portant sur la commercialisation des exportations. On peut accéder à la page d'accueil du MAECI sur le World Wide Web à : <http://www.dfait-maeci.gc.ca>.

L'InfoCentre du MAECI est le centre de documentation public du Ministère. On y trouve de l'information, des conseils, des renvois à d'autres services et des publications. Les préposés de l'InfoCentre peuvent donner des renseignements aux clients sur les publications, programmes relatifs au commerce et services du MAECI.

Tél : 1-800-267-8376 ou (613) 944-4000

Fax : (613) 996-9709

Le Babillard électronique de l'InfoCentre (BEI) est une base de données accessible au public par l'entremise d'un ordinateur personnel et d'un modem. Le BEI contient des milliers de documents, y compris des études de marché préparées par le MAECI et classées par région géographique ou par secteur industriel, des renseignements sur les débouchés d'exportation et sur les programmes fédéraux d'appui aux exportations et sur les services financiers liés au commerce offerts par plusieurs institutions financières du secteur privé. Le BEI contient en outre toute une série de documents sur les projets financés par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement. Le BEI est accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine et les nouveaux utilisateurs peuvent s'y abonner en ligne.

En utilisant un PC et un modem, 1-800-628-1581 ou (613) 944-1581

Par Internet : <gopher://www.dfait-maeci.gc.ca>

Deux services de renseignements par télécopieur offrent un accès instantané, par télécopieur, à des renseignements sur le commerce, la politique étrangère, les investissements et des sujets connexes. Le FaxLink national [(613) 944-4500] est un service accessible au Canada pour les résidents canadiens qui offre des renseignements sur le commerce et la politique étrangère au Canada; le FaxLink International [(613) 944-6500] est accessible à partir de l'étranger pour les personnes qu'intéresse l'investissement et les affaires au Canada.

Industrie Canada a récemment présenté officiellement une nouvelle source d'information en direct appelée Strategis. Strategis fait appel aux connaissances spécialisées d'analystes, d'ingénieurs, d'économistes et d'agents de commerce de partout au monde, et offre, sous forme de source d'information facile à utiliser, les données les plus récentes de Statistique Canada, de l'OCDE et de gouvernements étrangers. Les renseignements fournis sont groupés en domaines comme les marchés, le commerce et l'investissement, les perspectives industrielles, la technologie et l'innovation, la recherche et l'analyse micro-économiques, la gestion d'entreprise et les services

portant sur le marché. On peut trouver Strategis sur le World Wide Web à : <http://strategis.ic.gc.ca>.

Centres du commerce international

Comme service aux entreprises canadiennes, le gouvernement fédéral administre 112 bureaux commerciaux un peu partout dans le monde. Ces bureaux fournissent un appui aux exportateurs canadiens et aident les acheteurs étrangers à trouver des sources d'approvisionnement au Canada. En plus de fournir un lien entre l'acheteur et le vendeur, les délégués commerciaux peuvent donner des conseils aux exportateurs canadiens sur tous les aspects de la commercialisation. Ils recherchent aussi activement des débouchés et encouragent les efforts promotionnels.

Affaires étrangères et Commerce international Canada

Les bureaux d'expansion du commerce du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international constituent une source additionnelle d'information. Chacun de ces bureaux concentre ses efforts sur les marchés dans une région géographique donnée. Dans le présent cas, la responsabilité pour la Trinité-et-Tobago incombe à la Direction des Antilles et de l'Amérique centrale (LCR), à Ottawa.

Les divisions qui favorisent l'expansion du commerce sont aussi chargées de fournir aux exportateurs une aide et des conseils en matière de commercialisation et de faire connaître aux gens d'affaires les services à l'exportation offerts par le gouvernement canadien et des débouchés particuliers quand ils se présentent.

Foires et missions commerciales

Afin d'aider les exportateurs canadiens à ouvrir davantage les marchés étrangers, le Service des foires et missions de la Direction générale des Antilles et de l'Amérique latine du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international organise et met en oeuvre les programmes de promotion du commerce suivants :

- ▶ participation à des foires commerciales au Canada et à l'étranger;
- ▶ missions commerciales au Canada et venant du Canada;
- ▶ promotions internes et présentoirs au point de vente;
- ▶ formation technique axée sur l'exportation pour les représentants des acheteurs.

CanadExport

CanadExport est le bulletin bimensuel du MAECI qui fournit aux exportateurs canadiens des renseignements sur des sujets commerciaux importants. Les chroniques habituelles contiennent des renseignements sur les débouchés internationaux, sur des activités à venir comme les foires commerciales, les visites et les conférences commerciales officielles, sur des faits nouveaux qui ont une incidence sur l'environnement commercial international et sur des programmes et services

gouvernementaux visant à aider les exportateurs. Pour vous abonner à CanadExport, composez le (613) 996-2225. Le bulletin est aussi offert en ligne.

WIN Exports

Le Réseau mondial d'information sur les exportations (WIN Exports) est la base de données d'exportateurs du MAECI. Les délégués commerciaux canadiens partout dans le monde y ont recours pour répondre aux demandes de renseignements d'acheteurs étrangers qui souhaitent trouver des fournisseurs éventuels. Les sociétés prêtes à exporter doivent s'inscrire à Win Exports. Pour vous inscrire, communiquez par fax à l'un des numéros suivants : 1-800-667-3802 ou (613) 944 1078. Vous pouvez aussi obtenir des formules d'inscription au moyen de FAXLINK, du BEI et de la page d'accueil du MAECI.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société d'État canadienne dont l'objet est de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation canadien. La SEE offre de l'assurance-crédit et des garanties ainsi que des prêts à l'exportation qui, alliés à des conseils financiers et à la préparation d'ensembles de produits financiers, permettent aux exportateurs canadiens de faire une concurrence efficace à l'étranger. Le siège social de la SEE se trouve à Ottawa. La Société a des bureaux régionaux à Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, London, Calgary et Halifax. Les demandes de renseignements sur du financement pour une région géographique déterminée doivent être adressées au gestionnaire du service approprié du groupe pour le financement à l'exportation (Export Financing Group) à Ottawa.

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)

Programme de promotion du commerce du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le PDME est conçu pour aider des entreprises à participer à divers types d'activités de promotion des exportations ou à entreprendre de telles activités. Le PDME s'applique à la fois aux projets gouvernementaux et à ceux lancés par les industries et vise à aider les sociétés, quelle que soit leur taille. Les activités de promotion peuvent comprendre la participation à des foires commerciales à l'extérieur du Canada, des visites d'acheteurs étrangers au Canada, des missions commerciales qui s'intéressent à des marchés à l'extérieur du Canada et l'ouverture de bureaux de vente à l'étranger pour appuyer les efforts de commercialisation actuels. Les demandes doivent être présentées au Centre du commerce international (CCI) régional auprès duquel est inscrite l'entreprise qui présente la demande.

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Un réseau de Centres de services aux entreprises du Canada a été créé dans tout le pays pour offrir aux entreprises nouvelles et existantes un guichet unique pour répondre à leurs demandes de renseignements sur les programmes et services gouvernementaux fédéraux et provinciaux. En fournissant des renseignements sur une gamme étendue de besoins des entreprises, les CSEC

constituent une ressource pour les sociétés soit en répondant directement à leurs questions, soit en trouvant où ces sociétés doivent s'adresser dans le secteur public ou dans le secteur privé pour trouver réponse à leurs questions.

Coopération industrielle avec les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie, au moyen de son Programme de coopération industrielle, la participation canadienne aux projets d'investissement dans les pays en développement. L'ACDI offre une gamme étendue de services dans le cadre de ce programme.

Gouvernements provinciaux

Chaque gouvernement provincial a un ministère qui fournit des conseils sur l'expansion des entreprises, notamment le commerce extérieur.

Adresses utiles

Au Canada

Haut-commissariat de la Trinité-et-Tobago
75, rue Albert, bureau 508
Ottawa (Ontario)
K1P 5E7
Tél. : (613) 232-2418
Fax : (613) 232-4349

Consulat de la Trinité-et-Tobago
2005, ave. Sheppard est, bureau 303
Willowdale (Ontario)
M2J 5B4
Tél. : (416) 495-9442
Fax : (416) 495-6934

À la Trinité-et-Tobago

Division commerciale
Haut-commissariat du Canada
Maple House
Tatil Centre
3-3A Sweet Briar Road
St. Clair
P.O. Box 1246
Port of Spain
Trinidad
Tél. : (809) 622-6232 (6-CANADA)
Fax : (809) 628-2576

Trinidad and Tobago Industrial
Development Corporation
10-12 Independence Square
Port of Spain
Trinidad
Tél. : (809) 623-7291

Trinidad Hilton Hotel
Lady Young Road
Belmont
Port of Spain
Trinidad
Tél. : (809) 624-3211

Holiday Inn
Wrightson Road
Port of Spain
Trinidad
Tél. : (809) 625-3361

Centres du commerce international

Si vous n'avez jamais vendu vos produits à l'étranger, veuillez communiquer avec le Centre du commerce international de votre province.

Vancouver (Colombie-Britannique et Yukon)

Tél. : (604) 666-0434
Fax : (604) 666-0954

Edmonton (Alberta et Territoires du Nord-Ouest)

Tél. : (403) 495-2944
Fax : (403) 495-4507

Calgary (Alberta)
Tél. : (403) 292-6660
Fax : (403) 292-4578

Saskatoon (Saskatchewan)
Tél. : (306) 975-5315
Fax : (306) 975-5334

Winnipeg (Manitoba)
Tél. : (204) 983-4540
Fax : (204) 983-2187

Toronto (Ontario)
Tél. : (416) 973-5053
Fax : (416) 973-8161

Montréal (Québec)
1-800-322-4636
Tél. : (514) 496-4636
Fax : (514) 283-8794

Moncton (Nouveau-Brunswick)
Tél. : (506) 851-6452
Fax : (506) 851-6429

Halifax (Nouvelle-Écosse)
Tél. : (902) 426-7540
Fax : (902) 426-2624

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Tél. : (902) 566-7400
Fax : (902) 566-7450

St. John's (Terre-Neuve)
Tél. : (709) 772-5511
Fax : (709) 772-2373

Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)

Canada/British Columbia Business Service Centre (Vancouver)
1-800-667-2272
Tél. : (604) 775-5525
Fax : (604) 775-5520
FaxBack: (604) 775-5515

Canada Business Service Centre (Edmonton)
1-800-563-9926
Tél. : (403) 495-6800
Fax : (403) 495-7725
FaxBack : (306) 956-2310
FaxBack : 1-800-667-9433

Canada/Saskatchewan Business Service Centre (Saskatoon)
1-800-667-4374
Tél. : (306) 956-2323
Fax : (306) 956-2328
FaxBack : (306) 956-2310
FaxBack : 1-800-665-9386

Canada Business Service Centre (Winnipeg)

1-800-665-2019

Tél. : (204) 984-2272

Fax : (204) 983-3852

FaxBack : (204) 984-5527

FaxBack : 1-800-665-9386

Canada/Ontario Business Service Centre (Toronto)

1-800-567-2345

Tél. : (416) 954-4636

Fax : (416) 9548597

FaxBack : (416) 954-8555

FaxBack : 1-800-240-4192

Info Entrepreneurs (Montréal)

1-800-322-4636

Tél. : (514) 496-4636

Fax : (514) 496-5934

Info-Fax : (514) 496-4010

Info-Fax : 1-800-322-4010

Centre de services aux entreprises du Canada/Nouveau-Brunswick (Fredericton)

1-800-668-1010

Tél. : (506) 444-6140

Fax : (506) 444-6172 FaxBack : (506) 444-6169

Canada/Prince Edward Island Business Service Centre (Charlottetown)

1-800-668-1010

Tél. : (902) 368-0771

Fax : (902) 566-7098 FaxBack : 1-800-401-3201

Canada/Nova Scotia Business Service Centre (Halifax)

1-800-668-1010

Tél. : (902) 426-8604

Fax : (902)426-6530 FaxBack : (902) 426-3201 FaxBack : 1-800-401-3201

Canada Business Service Centre (St. John's)

1-800-668-1010

Tél. : (709) 772-6022

Fax : (709) 772-6090

FaxBack : (709) 772-6030

Société pour l'expansion des exportation (SEE)

Vancouver (Bureau régional pour la Colombie-Britannique et le Yukon)

Tél. : (604) 666-6234 Fax : (604) 666-7550

Calgary (Bureau de district pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest)

Tél. : (403) 292-6898 Fax : (403) 292-6902

Winnipeg (Bureau de district pour le Manitoba et la Saskatchewan)

Tél. : (204) 983-5114 Fax : (204) 983-2187

Toronto (Bureau régional pour l'Ontario)

Tél. : (416) 973-6211 Fax : (416) 862-1267

London (Bureau de district)

Tél. : (519) 645-5828 Fax : (519) 645-5580

Ottawa (Bureau de district)

Tél. : (613) 598-2500 Fax : (613) 598-3098

Montréal (Bureau régional pour le Québec)

Tél. : (514) 283-3013 Fax : (514) 878-9891

Halifax (Bureau régional pour les provinces de l'Atlantique)

Tél. : (902) 429-0426 Fax : (902) 423-0881

ANNEXE A
Trinité-et-Tobago :
Les 20 premières exportations classées selon leur valeur

	PRODUITS EXPORTES	VALEUR (FAB) EN 1994 en milliers de dollars de la Trinité-et-Tobago
1	Pétrole et produits pétroliers	5 436 786,30 \$
2	Produits chimiques inorganiques	1 349 483,20
3	Produits chimiques organiques	1 144 379,60
4	Fonte, fer et acier	957 733,50
5	Engrais fabriqués	348 124,40
6	Boissons	234 213,90
7	Gaz naturel et produits fabriqués à partir	196 071,30
8	Articles fabriqués à partir de minéraux	173 359,70
9	Articles fabriqués en papier	156 081,20
10	Sucre, produits à base de sucre et miel	130 148,10
11	Matières pour la parfumerie	107 648,30
12	Articles fabriqués divers	99 387,90
13	Céréales et préparations à base de céréales	98 980,40
14	Aliments pour animaux	74 104,10
15	Préparation alimentaires diverses	64 350,20
16	Légumes et fruits	61 409,10
17	Vêtements	61 092,60
18	Café, thé, cacao, épices	59 500,70
19	Articles fabriqués en métal	57 821,60
20	Poissons et préparations de poissons	53 084,30

Source : Central Statistical Office

ANNEXE B
Trinité-et-Tobago :
Les 20 premières importations classées selon leur valeur

	PRODUITS IMPORTÉS	VALEUR (CAF) EN 1994 en milliers de dollars de la Trinité-et-Tobago
1	Machinerie et équipement industriel et	614 515,70 \$
2	Minerais et déchets métalliques	334 638,00
3	Machines électriques et leurs parties	304 954,60
4	Articles fabriqués en papier	303 719,60
5	Véhicules routiers	296 590,40
6	Articles fabriqués en métal	275 883,40
7	Céréales, préparations à base de céréales	270 942,80
8	Articles fabriqués divers	254 585,00
9	Fils et tissus en matière textile	252 871,50
10	Fonte, fer et acier	232 220,30
11	Machines et équipement de production	214 694,70
12	Produits chimiques	207 696,30
13	Produits de laiterie et oeufs d'oiseaux	204 537,40
14	Machines pour des industries particulières	195 375,90
15	Graines oléagineuses, etc.	194 955,40
16	Légumes et fruits	180 017,90
17	Produits médicaux	175 465,20
18	Matières plastiques sous formes primaires	174 041 40
19	Appareils et matériel de	143 627,30
20	Machines de bureau et matériel	139 485,20

Source : Central Statistical Office

ANNEXE C TRINITÉ-ET-TOBAGO

PRINCIPALES EXPORTATIONS DU CANADA VERS LA TRINITÉ-ET-TOBAGO	1994	1995	% de croissance
DESCRIPTION			
Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	9 492 060	18 474 140	94,63
Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement	8 420 402	12 189 122	44,76
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	9 884 578	10 191 614	3,11
Machines, chaudières, appareils et engins mécaniques, moteurs	4 034 425	6 310 227	56,41
Matières plastiques et ouvrages en ces matières	5 124 306	6 107 504	19,19
Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation	214 622	5 840 037	2 621,10
Produits de la minoterie; malt; amidons et féculés; inuline; gluten de froment	4 642 599	3 995 214	(13,94)
Opérations spéciales - commerce	2 646 632	3 139 229	18,61
Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	2 307 180	2 879 349	24,80
Viandes et abats comestibles	2 288 097	2 515 394	9,93
Total partiel	49 054 901	71 641 830	
Autres	20 100 099	30 496 170	
Réexportations	5 666 000	7 877 000	
TOTAL DES EXPORTATIONS	69 155 000	102 138 000	44,59

PRINCIPALES IMPORTATIONS DU CANADA EN PROVENANCE DE LA TRINITÉ-ET-TOBAGO	1994	1995	% de croissance
DESCRIPTION			
Fonte, fer et acier	5 751 330	9 492 746	65,05
Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	3 272 252	3 448 186	5,38
Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	455 831	1 153 206	152,99
Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	1 040 507	1 065 951	2,45
Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision	275 174	484 461	76,06
Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	382 224	466 075	21,94
Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	339 230	381 415	12,44
Opérations spéciales - commerce	236 662	348 566	47,28
Cacao et ses préparations	291 099	313 404	7,66
Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties, appareils d'enregistrement	3 690	276 620	7 396,50
Total partiel	12 047 999	17 430 630	
Autres importations	4 310 962	1 564 649	
TOTAL DES IMPORTATIONS	16 358 961	18 995 279	16,12

BIBLIOGRAPHIE

Developments in The Energy Sector of Trinidad and Tobago. Ministry of Energy and Energy Products. Avril, 1996.

Discover Trinidad and Tobago. MEP Publication. 1995.

Doing Business in Trinidad and Tobago. Price Waterhouse. 1995.

EIU Country Report. The Economist Intelligence Unit Limited. 2^e trimestre, 1996.

Statistics At A Glance 1994. Republic of Trinidad and Tobago Central Statistical Office. 1994.

Trinidad and Tobago: A Guide for businessmen and Investors. Coopers & Lybrand. 1995.


URL: <http://www.dfait.maeci.gc.ca>.

URL: <http://www.odci.gov/cia/publications/95fact/index>.

URL: <http://www.tidco.co>.

1995 State of the Environment: Trinidad and Tobago. Environmental Management Authority. 1996.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01074641 3

CA1 EA513 96I36 FRE DOCS
Trinite-et-Tobago 43279282